

Usé le 29 Décembre 1928

SERVICE DES TERRES

N° 423/3/1/21

Rs. au n° 78 du 20/II/28
4ème D.G. 1ère D.G.

Original classé
B 225/1

Demande JACQUET culture tabac
Rulindo.-

Monsieur le Ministre,

KIBUNGO



4635

J'ai l'honneur de vous accuser réception de
votre lettre rappelée en marge.-

La demande de Monsieur JACQUET en vue de
l'obtention d'un terrain de 5 hectares dans la région de Rulindo
avec zone de protection pour la culture du tabac pourrait être
instruite en tenant compte des facteurs ci-après:

- 1°/Que la Banque du Travail à qui la région comprenant Rulindo
avait été proposée comme zone d'influence (n° II) aux termes du
projet du 18 juin 1928 puisse d'abord y obtenir une zone de protec-
tion de 15 Kms de rayon.
- 2°/Que la zone qui serait alors disponible ne doive pas être
attribuée à des demandeurs réunissant les conditions pécuniaires
pour une telle entreprise et dont la demande serait antérieure
au 5/II/28 date de la lettre vous adressée par Monsieur JACQUET.-

x

x

x

- 3°/ Le demandeur devra être à même de remplir les conditions
prévues dans votre lettre n° 80 du 20/II/28 (Mme Depage).

x

x

x

Je présume qu'il sera peut-être possible de
donner satisfaction à Monsieur Jacquet bien qu'une zone de 15
Kms de rayon ou l'équivalent en superficie représente près de

A Monsieur le Ministre des Colonies

à

BRUXELLES.-

71000 hectares. Une ^{telle} surface égale celle proposée pour certaines des zones figurant à la carte annexée à mon n° 1892 du 13/6/28.

Il restera peu de place quand les demandeurs figurant aux propositions annexées à mon n° 1892 auront reçu satisfaction, de même que ceux évincés faute de place: Genaf, Socofina-Meurice-Brockivu, Rodelet-Général Tombeur-Intéfirna-Colonel Delattre-G.E.A.B.-African Silk Corporation Limited-Syndicat minier dont les demandes sont antérieures à celle de Monsieur Jacquet.-

x

x

x

A toute fin utile, je vous signale que Monsieur P. Jacquet a introduit, le 17/6/28 une demande de zone de protection dans la région XV ou XVI, au nom de la Banque de Bruxelles, ma lettre N° 2044 du 22 juin 1928 vous informait de cette demande.

Pour le Gouverneur, empêché :

Le Conseiller Juridique, Aug. JAMOULLE,

N°

J 3/1/20

Objet: Zones d'influences régionales
d'altitude élevée

Annexe: 1.

Monsieur le Gouverneur

Margoroti

Kitega ou Astrida f.s.

J'ai déjà communiqué que
une copie de cette lettre
de M. Margoroti
dans une lettre relative
à un autre objet, mais
je le vis évidemment
sans en convenir
ce que vous lui en avez
un 2^e exemplaire.

J'ai l'honneur
de vous faire parvenir copie de
la lettre ^{du Département} N° 7.6 en date du 7/11/88,
parvenue ici ~~par~~ le 14 courant.
Je vous serais reconnaissant,
Monsieur le Gouverneur, si vous
vouliez bien me faire connaître
si, dès maintenant, il y a lieu d'informer
les ^{de la division ministérielle} Résidents de la terre et les
demandeurs intéressés.

Nous pourrions nous baser sur les
engagements pris sous
fatalement soumis à cette
condition qu'il y ait des
ferres réellement vacantes?

Je pourrais demander à l'Etat
d'avancer pour le couvrir.

qu'il

des marais ou de la forêt de banyan
avant au terrain de la Rivière
il s'agit de 500 Ha situés au Km 12
que cette ~~est~~ dans la Plaine de la
Ruzizi. Ce terrain pourrait être accordé,
étant en dehors de la zone de chasse de
la C. U. de la Ruzizi.

Il ne s'empêche

Le C. U.